

## LUTTE OUVRIERE N°2187 DU 2 JUILLET 2010

### *Indemnisation des victimes des essais nucléaires : tardive et bien limitée*

Quatorze ans après la fin des essais nucléaires français et à la suite de nombreuses plaintes d'anciens militaires et techniciens irradiés, le gouvernement a finalement dû accepter d'indemniser les irradiés victimes des 210 essais nucléaires effectués entre 1960 et 1996, dans le Sahara algérien d'abord puis en Polynésie française.

Mais la façon dont le gouvernement, en la personne d'Hervé Morin, le ministre de la Défense, envisage d'indemniser les victimes encore vivantes - car entre-temps d'autres sont décédées - montre que leur combat est loin d'être terminé.

Le ministre a annoncé qu'avant la fin de l'année une enveloppe de dix millions d'euros sera versée aux premiers indemnisés et que 12,5 millions d'euros seront débloqués en 2011. 150 000 travailleurs civils et militaires potentiellement irradiés seraient concernés et indemnisés à hauteur de 50 000 à 90 000 euros, en fonction de la gravité de leur maladie. Hervé Morin a cependant précisé que ces montants ne constituaient pas un engagement mais une prévision. Une liste de 18 cancers et des zones officiellement contaminées a été établie, pour définir les modalités et le montant des indemnités.

Mais des associations comme l'association des vétérans des essais nucléaires ont dénoncé la limitation à 18 du nombre des maladies - à comparer aux trente reconnues aux USA - et la composition du comité d'indemnisation, dont cinq des huit membres doivent recevoir l'aval du ministère de la Défense, qui sera ainsi juge et partie. De plus, la définition des zones géographiques exclut les lieux d'habitation des populations sahariennes, sous prétexte que les essais ont eu lieu dans le désert entre 1960 et 1967. Quant aux 41 essais aériens en Polynésie, qui entre 1966 et 1974 ont irradié tout l'archipel, le gouvernement ne retient comme zones à risque que quatre îles et quelques communes de Tahiti. Le ridicule ne tuant pas, Hervé Morin n'hésite pas à refaire le coup du nuage de Tchernobyl qui, selon les experts français de l'époque, s'était arrêté opportunément aux frontières du pays ! Au total, un avocat des malades irradiés estime que 90 % des cas seront exclus du dispositif.

Cela n'a pas empêché le ministre de se féliciter, car « il était plus que temps que notre pays assume ses responsabilités ». Mais, à l'entendre justifier les limitations apportées aux indemnités, il est clair que son gouvernement multiplie les obstacles quand il s'agit d'indemniser les victimes.

Cédric DUVAL